



FOUNDED 1917

Canadian Merchant Service Guild

A NATIONAL ASSOCIATION OF

MASTERS — MATES — PILOTS — ENGINEERS AND OTHER MARINE OFFICERS

La Guilde de la Marine Marchande du Canada

ASSOCIATION NATIONALE DES CAPITAINES — OFFICIERS BREVETES ET PILOTES

INTERNATIONAL MARITIME PILOTS' ASSOCIATION

AFFILIATED WITH

INTERNATIONAL TRANSPORT WORKERS' FEDERATION

OTTAWA – VANCOUVER – THOROLD – QUÉBEC – DARTMOUTH – ST. JOHN'S

Mise à jour sur les négociations **pour les membres de la Guilde employés au MDN et à la GCC** **en tant qu'Officiers de la flotte fédérale (OFF) - Mai 2016**

- Octobre 2013 - La Guilde envoie son « appel de propositions » aux membres agissant comme OFF, appel dont la date limite est en janvier 2014.
- Décembre 2013 - Le gouvernement fédéral passe une loi modifiant le processus de négociations au fédéral. Les mesures de transition contenues dans le projet de loi omnibus C-4 éliminent la possibilité de recours à l'arbitrage en cas d'impasse dans les négociations. Ainsi, le seul mécanisme de résolution de litige ultime est la grève. Toutefois, ce projet de loi donne également à l'Employeur le droit de nommer unilatéralement les employés de chaque unité d'accréditation dont le travail est considéré essentiel, employés n'ayant pas droit à la grève. Le projet de loi élimine tout mécanisme permettant de faire face à l'insatisfaction de ces nombreux employés désignés. Dans le cas de la Guilde, plus spécifiquement, 96 % de nos membres faisant partie de notre unité de négociation des OFF sont désignés comme personnel essentiel par l'Employeur et n'ont pas droit à la grève. Plusieurs recours contre ces dispositions démesurées contenues dans le projet de loi C-4 sont en attente; ils sont d'ailleurs décrits sur le site Web de la Guilde. Le nouveau gouvernement libéral s'est engagé à revoir cette loi mais entretemps, les changements apportés par le projet de loi C-4 déposé avant les élections fédérales de l'automne dernier sont toujours en vigueur.
- Février 2014 - L'Employeur fait parvenir un avis de négociations à la Guilde.

- Juin 2014 - Le Comité de négociations de la Guilde se rencontre pour examiner attentivement les propositions des membres. Ces propositions sont échangées avec l'Employeur plus tard au cours du mois.
- Juillet 2014 - Les propositions de la Guilde et de l'Employeur sont traduites et affichées sur le site Web de la Guilde.
- Le Comité de négociations de la Guilde mène des rondes de négociations avec le Conseil du trésor à Ottawa en novembre 2014, en février et en juillet 2015, ainsi qu'en mai 2016.
- La Guilde participe régulièrement à des rencontres avec les présidents des 17 autres syndicats fédéraux impliqués avec le Conseil du trésor, ainsi qu'avec des avocats afin de passer en revue les changements apportés à la loi pouvant avoir un impact sur les négociations, de suivre toutes les négociations en cours avec le Conseil du trésor et de planifier soigneusement la suite du processus.
- Les membres de la Guilde sont toujours représentés à la table des négociations par une équipe expérimentée et efficace de représentants élus de la Guilde qui travaillent comme OFF de plusieurs régions du pays et de membres expérimentés du personnel de la Guilde.
- Les membres du Comité de négociations des OFF de la Guilde se sont rassemblés à nouveau à Ottawa du 10 au 12 mai 2016 afin de mener une autre ronde de négociations avec le Conseil du trésor. Certaines discussions encourageantes ont eu lieu et il a été possible d'obtenir un terrain d'entente sur quelques éléments non monétaires. Il n'en demeure pas moins qu'il reste beaucoup de pain sur la planche. L'équipe de négociations de la Guilde s'est engagée à obtenir une convention collective bonifiée.
- Comme cela a été rapporté dans des bulletins précédents, l'Employeur souhaite apporter d'importantes modifications aux dispositions sur les congés de maladie de nos membres. Les changements proposés sont considérés comme des concessions significatives. Lors de la dernière ronde de négociations, l'Employeur a présenté une version fortement modifiée et améliorée de leur nouveau régime de congés de maladie. Il reste cependant de nombreuses zones grises et plusieurs obstacles comparativement à la couverture offerte à nos OFF dans la présente convention.

- Il n'est pas inhabituel que l'Employeur cherche à obtenir des concessions alors que la Guilde cherche à obtenir des améliorations. Ce qui est inhabituel, c'est la stratégie législative mise en place par l'Employeur avant les élections fédérales pour tenter d'avoir la main haute. Le mandat du nouveau gouvernement en est encore à ses débuts, mais il se peut que le nouveau climat politique régnant à Ottawa ait un impact sur la suite des choses.
- Les négociations en sont encore à leurs débuts et se poursuivent. La Guilde continuera à tenir les OFF informés de l'évolution de la situation et, entretemps, si les membres ont besoin de plus amples renseignements, ils sont invités à communiquer avec leur bureau régional de la Guilde.